

tinée à en remplacer une autre. Et comme, en matière d'indulgences, on s'expose à perdre de grands avantages, vu que l'erreur même involontaire ne saurait être admise, il convient de prendre le parti le plus sûr. En pratique retenons qu'il faut faire bénir une seconde médaille qui aura les mêmes avantages et sera employée dans les mêmes circonstances que la première. Egalement celui qui voudrait faire usage d'une médaille portée par un autre devrait la faire bénir de nouveau.

*A suivre.*

Chambly.

L'abbé JOSEPH SAINT-DENIS.

## POUR VOUS

**A** ceux qui disent que l'Institution des Rentes Viagères du Gouvernement Canadien n'est avantageuse qu'à ceux qui peuvent en profiter quand ils sont jeunes, on peut faire remarquer qu'elle est également avantageuse aux gens âgés. L'exemple suivant le prouve. Une veuve de 75 ans, qui chaque année dépensait ses intérêts et une partie de son capital déposé à la Banque d'Épargne Postale, s'aperçut avec terreur qu'il ne lui restait plus que \$1,500. Sans parents, elle comprit vite quel serait son sort final, si elle vivait encore quelques années. Mais un rayon d'espoir traversa le ciel noir de sa vie. Un ami lui parla de l'Institution des Rentes Viagères du Gouvernement Canadien, et on comprendra quelle fut sa joie en apprenant que ses \$1,500 lui rapporteraient \$225.90 par an, pour le reste de ses jours !

On peut obtenir tous renseignements sur cette grande Institution, en s'adressant au Surintendant des Rentes Viagères du Gouvernement Canadien, à Ottawa. Pas besoin de timbre ou à Pierre Gravel, agent autorisé, 80 Saint-Gabriel, Montréal.